

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Décision n° 88703 du 12 décembre 2018 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2019 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité « montagne »

NOR : INTJ1831933S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 20 novembre 2018,

Décide :

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2019 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité « montagne » - est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs :

Galin	Jean-Marc	NIGEND : 165 555
Lucena	Sébastien	NIGEND : 183 276
Pulcher	Patrice	NIGEND : 119 366
Merlet	Florent	NIGEND : 197 020

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants :

Garnier	Philippe	NIGEND : 138 014
Lehmes	Lionel	NIGEND : 188 030
Guillon	François	NIGEND : 211 119
Striby	Arnaud	NIGEND : 158 721
Tripard	Amyot	NIGEND : 242 027
Crasesz	Jean-Michel	NIGEND : 190 314
Oxibar	Vincent	NIGEND : 165 253
Georget	Loïc	NIGEND : 215 496
Estubier	Nicolas	NIGEND : 242 090

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs :

Gaucher	Olivier	NIGEND : 171 053
Viennet	Damien	NIGEND : 179 026
Claudepierre	Lionel	NIGEND : 186 166
Gil Puig	Thomas	NIGEND : 234 134
Patris	Jérôme	NIGEND : 241 139
Le Calvez	Erwan	NIGEND : 184 744
Agut	Jean-Christophe	NIGEND : 238 579
Hamard	Julien	NIGEND : 210 440
Moineau	Clément	NIGEND : 229 549
Marguet	Yoann	NIGEND : 197 158
Vidal	Benjamin	NIGEND : 242 030
Robin	Mathieu	NIGEND : 190 049

Pour le grade de maréchal des logis-chef, les gendarmes :

Martin	Julien	NIGEND : 361 803
Bernard	Gabriel	NIGEND : 362 357
Garcia	David	NIGEND : 362 446
Fulchic	Julien	NIGEND : 231 725
Fiorese	Lucas	NIGEND : 369 123
Gouy	François	NIGEND : 369 131
Lardat	Bastien	NIGEND : 361 794
Dubourdieu	Axel	NIGEND : 342 154
Bringard	Franck	NIGEND : 360 585
Bourcet	Adelin	NIGEND : 368 322
Vidigal	Nicolas	NIGEND : 245 130
Colomb	Vincent	NIGEND : 368 326
Baccou	Antoine	NIGEND : 307 703
Maps	Benoit	NIGEND : 341 313

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 décembre 2018.

Pour le ministre et par délégation :
le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale,
H. Renaud

